JEUNESSE CATHOLIQUE DU DOUAISIS

CONGRES du 30 NOVEMBRE

Nous avons annoncé la semaine dernière le Congrès de J. C. qui se tiendra à Douai, le 30 novembre prochain, sous la présidence de M. le Vicaire général Cateau. En voici le programme :

7 heures. — **Messe de Communion.**

Les membres de la J. C. sont priés de bien vouloir faire la Communion dans leurs paroisses avant de venir au Congrès.

9 heures 1/2. — **Séance de Travail** à la salle du Conité, 38, rue Saint-Jean, sous la présidence de M. le chanoine Cateau, vicaire capitulaire : 1° « La Jeunesse Catholique dans le Douaisis depuis le congrès de 1911 », rapport par M. Anatole Trécu, membre de l'Association de la J. C. de Douai ; 2° « Les Avant-Gardes de J. C. », par M. René Degand, de la J. C. du Petit-Ronchin.

Midi. — **Messe du Congrès** en l'église Saint-Pierre. Sermon par M. Lechantre, Supérieur de l'Institution Saint-Jean, aumônier de la J. C. douaisienne.

Midi 30. — **Dîner** dans la grande salle de la Maison Saint-Pierre, rue Lambrecht.

3 heures précises. — **Séance générale** à la Salle d'Œuvres Notre-Dame, ancien Château-Gayant, rue Monget, près du Beriat, sous la présidence de M. le chanoine Cateau, vicaire capitulaire de Cambrai. — Allocution de M. Robert de Bailliencourt, président de la J. C. de l'arrondissement : « Ce que doit être un Groupe de J. C., par M. Escque, avocat à la Cour d'Appel de Paris, vice-président de l'A. C. J. F. ; Allocution de M. le chanoine Cateau.

A l'issue de la réunion, **Salut solennel** en Église Notre-Dame.

ASSOCIATION REPUBLICAINE LIBERALE

de la REGION du NORD

Un Congrès pour l'arrondissement de Valenciennes aura lieu dimanche 23 novembre, à Valenciennes. Voici le programme de la journée :

A dix heures et demie, Salle Watteau, 115, rue de Famars, **Réunion en congrès** de tous les correspondants des communes, des membres des ligues et comités communaux et en général de toutes les personnes intéressées ou de bon conseil appartenant au parti libéral.

(Les correspondants ont à ce sujet la plus large liberté d'appréciation et devront plutôt inviter dix personnes de trop qu'une de moins).

Objet de cette première réunion. — Dans cette réunion, on procédera au renouvellement du Comité d'arrondissement et à la réorganisation des comités et des groupements cantonaux et communaux.

Le programme du parti libéral sera également soumis de nouveau à l'approbation des congressistes. Enfin, la réunion se terminera par un échange de vues, concernant les élections législatives.

Cartes d'entrée. — Tous les congressistes devront être munis d'une carte d'entrée qui leur sera délivrée gratuitement par les correspondants dans les communes, et à Valenciennes, par le Secrétariat, 115, rue de Famars.

(Les cartes d'entrée du Congrès serviront pour la réunion de l'après-midi).

Banquet

A midi et demi, Grand Banquet par souscription. Le prix de ce Banquet est fixé à 3 francs. Les Congressistes sont absolument libres d'y souscrire ou de s'en abstenir. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 17, dernier délai. Question d'organisation.

Tous les libéraux sans distinction peuvent y prendre part.

Cartes d'entrée. — Elles seront délivrées comme il est dit ci-dessus, par les correspondants ou par le Secrétariat, contre versement de 3 fr. en espèces ou en mandat.

Grande réunion

Salle Watteau, à 3 heures, Grande Réunion sous la présidence de M. C. Thellier de Poncheville, ancien député, avec le concours de M. Joseph Denais, député de Paris, et de différentes personnalités des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Douai.

Cartes d'entrée. — Les cartes d'entrée seront également délivrées gratuitement par les correspondants dans les communes, et au Secrétariat, 115, rue de Famars, à Valenciennes.

(Les correspondants sont invités à se montrer excessivement diligents pour la délivrance de ces dernières. Les adversaires mêmes peuvent y assister, pourvu qu'ils s'y tiennent correctement.

RÉUNION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

La Société Immobilière de l'Arrondissement de Lille s'est réunie vendredi, à son siège, rue de l'Hôpital-Militaire, sous la présidence de M. Fernand Dewavrin, remplaçant M. Georges Thoyer, malade.

Le président, après avoir fait un exposé du magnifique et rapide développement de la société qui, en moins de trois ans, a pu prêter 4.250.000 fr. et faire 654 propriétaires de leur maison, a proposé d'augmenter le capital social qui serait porté de 600.000 à 1.100.000 francs.

Cette augmentation a été rendue possible par un emprunt de 400.000 francs de la ville de Lille qui, plutôt que de se charger elle-même d'un office de construction à bon marché, a trouvé plus avantageux pour elle et plus efficace pour les familles ouvrières économes d'en confier la charge à une société qui a fait ses preuves. Cette décision prouve la clairvoyance de la municipalité lilloise. Elle fait le plus grand honneur aux hommes qui ont mis tout le dévouement possible à faire prospérer la Société Immobilière de l'Arrondissement de Lille.

La Caisse d'Epargne de Roubaix a, de son côté, confié 50.000 francs à la Société. Enfin, divers dons de particuliers ont atteint 50.000 francs.

L'augmentation du capital va permettre de donner une nouvelle extension aux entreprises de la société.

L'assemblée générale, après une discussion ardue, a adopté une mesure en faveur des familles nombreuses qui aura sa répercussion bien au-delà de l'arrondissement de Lille.

On sait que le taux des prêts est légalement fixé à 3.50. L'assemblée a modifié cette prescription en décidant que les contrats seraient passés avec mention du taux légal, mais qu'une ristourne mensuelle, représentant la différence d'intérêts entre 3.50 et 2.75 pour cent, serait faite aux chefs de famille aussi longtemps qu'ils auraient au moins deux enfants au-dessous de seize ans. Autrement dit, pour les familles qui se trouvent dans ce cas, le taux sera effectivement ramené à 2.75 pour cent.

CHRONIQUE MUSICALE

Société des Concerts Populaires de Lille

Nous avons eu dimanche, pour la seconde matinée des Concerts Populaires, une audition particulièrement brillante. Rarement l'ai vu l'orchestre aussi bien en forme, aussi docile aux intentions de son chef. Le quatuor, en particulier, a droit à tous les éloges pour la netteté de ses traits, pour la précision de ses rythmes, pour la verve de son interprétation.

A ce concert se faisait entendre un violoncelliste de grand talent, M. André Hekking. Brillant virtuose, il joint à une extraordinaire légèreté d'archet, à une remarquable pureté de timbre, un aimable abandon et une parfaite correction de style. Il a merveilleusement détaillé le fameux « Concerto » de Lalo, dont la ligne mélodique s'enlève sur un accompagnement gracieusement tissé, curieux par maints détails : broderies de flûtes, tierces de clarinettes, discrets éclats de cuivres... C'est de la musique bien française, admirablement travaillée mais cependant si claire, vrai joyau parmi les œuvres de notre concitoyen.

Les maîtres du violoncelle paraissent tenir en haute estime l' « Elégie » de Fauré. Sans doute, elle met bien en valeur toutes les ressources de l'instrument, mais on peut lui préférer un fragment de sonate de Boccherini, que M. Hekking donna en second lieu. C'est de la musique spiritualle et légère qui fut traduite avec une rare souplesse. Le public enthousiasmé fit de chaleureuses ovations au soliste, qui, devant cette insistance, reprit aimablement son archet.

L'œuvre maîtresse du programme était la « Symphonie en si bémol majeur » de Chausson. C'est à M. Maquet que revient l'honneur de nous avoir révélé, dès novembre 1904, ces belles pages : Mme Maquet nous en donnait une nouvelle audition, avec un excellent orchestre, en février 1910. On les apprécie chaque fois davantage, et l'exécution d'aujourd'hui, très soignée et vivement colorée, en a fait ressortir toute la splendeur.

Le programme en donnait une analyse thématique très détaillée, à laquelle pourront se reporter les amateurs. Elle a permis de saisir au passage les thèmes de l'œuvre, de les suivre dans leurs développements si merveilleusement fouillés, de les retrouver parmi les plus originales combinaisons sonores. On sent dans cette architecture et dans ce coloris orchestral, la double influence de César Franck et de Wagner, et ce n'est point un mince éloge.

L'interprétation de cette magnifique symphonie fut, je le répète, excellente ; j'aurais seulement préféré un peu plus de lenteur, un peu plus de majesté, dans certains mouvements, notamment dans le grandiose choral de cuivres qui précède immédiatement la péroraison.

Je pourrais faire une remarque analogue, pour quelques passages de la « Suite Algérienne » de Saint-Saëns : le prélude « En vue d'Alger » était parfois lumineux, et les vagues montaient à l'assaut du navire. Mais la « Rêverie du soir à Blidah » fut poétiquement jouée, (pourquoi le programme y voit-il un « rappel des bienfaits de la civilisation » ?!), et la « Marche militaire française » fit gaillardement sonner ses rythmes allègres.

C'est l'orchestre du Conservatoire de Paris qui nous avait donné, il y a deux ans, la pimpante ouverture de la « Fiancée vendue » de Smetana. Sans parti-pris comme sans exagération, j'estime que l'exécution d'aujourd'hui pourrait être mise en parallèle : cette page exubérante, évocatrice de la foule en liesse, fut nerveusement conduite et vigoureusement rendue.

A. D.

HATEZ-VOUS

de demander

L'ALMANACH

de la « Croix du Nord »

POUR 1914

avec ses 150 pages de texte, ses gravures, histoires, renseignements de toutes sortes, et son BON-PRIME donnant droit, contre 1 fr. 75, à un superbe Missel formulaire ; il offre le type parfait de l'Almanach populaire.

L'exemplaire : **0.25**, franco : **0,35**

En vente à la Librairie de la « Croix du Nord », rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

—o— LILLE —o—

JEU DE DAMES

REVUE DES JOURNAUX

XXI, 56. — Voici quelques indications sur le numéro de novembre de la revue hollandaise **Het Damspel** : Une partie entière annotée, un milieu de partie analysé, une suite de solutions de divers coups, problèmes ou fins de partie, enfin comme questions à résoudre : un fin de partie (De Millerot) et dix problèmes dont plusieurs de tout premier ordre.

PROBLÈME 924, par BARBIER

Noirs : 13 pions

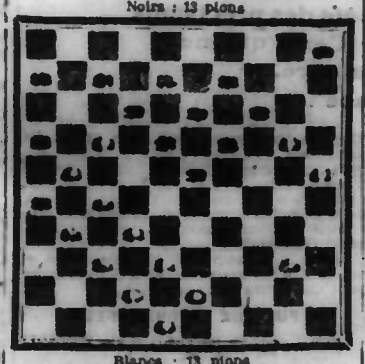

Blancs : 13 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un beau problème par G. J. Barbier, Den Haag (**Het Damspel**, n° 547, 1.11.13).

PROBLÈME 925, par MOREAU

Noirs : 9 pions, 1 dame

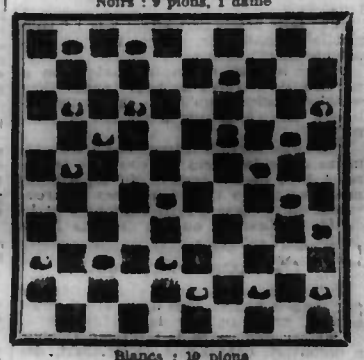

Blancs : 10 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un assez joli problème de Batiste Moreau, à Fixin (**Damier**, n° 307, 15.8.13) a pourtant un défaut : celui d'avoir une double solution.

Solution du problème 844

B. 30.24 — 32.28 — 37.8 — 29.23 — 34.1 — 1.10 — 25.3 — 3.17 — 17.28 — 38.33 — 33.39.

N. 17.26 — 23.32 — 28.46 — 46.39 — 3.12 — 15.4 — 4.10 forcé — 10.14 le meilleur — 14.20 — 20.25.

Solution du Problème 875

B. 35.30 — 27.32 — 45.40 — 21.17 — 36.31 — 46.10 — 25.1 — 1.18.

N. 24.35 — 28.37 — 35.42 — 12.32 — 37.26 — 4.15 — 18.22.

Solution du Problème 876

B. 48.42 — 15.10 — 28.23 — 47.41 — 16.11 — 11.4.

N. 29.45 — 4.15 — 45.18 — 36.47 (a — 47.9.

a) Repos à Dams.

—(o)—

LA NOTATION MANOURY

Sous ce titre, M. Dambrun, après avoir reproduit dans « Le Damier » un passage de notre traduction de l'article de De Haas, l'accompagne de nouvelles et intéressantes considérations sur la notation : il ajoute que De Haas a bien jeté par terre quelque chose, c'est la prétendue réforme à laquelle il paraît se prêter.

Voici la conclusion de notre confrère parisien :

Le Damier n'est pas une chose morte dont on vous demande d'apprendre la terne description. C'est une chose vivante. Ecoutez les damistes passionnés discuter de leurs exploits : « Je me suis laissé prendre la case 25, j'ai fait trop tard le pionnage 16.20, j'ai trop tardé à prendre la case 28 ». Demandez-leur à brûle-pourpoint où se trouve la case 28, ils vous la montreront sans hésitation, et ainsi de toutes les autres.

Voulez-vous arriver au même résultat ? Servez-vous d'un damier numéroté si oubliez complètement les colonnes, les rangées, les barres. Les incidents du jeu se chargeront de montrer à votre mémoire rebelle que le damier n'est pas si plat qu'il en a l'air, que les pions ont plus ou moins de relief.

Au bout de très peu de temps, vous connaîtrez par cœur et impeccablement la notation, car vous serez formé à vous-même votre petite topographie, la seule que vous n'oublierez jamais, car chaque heure de pratique, chaque partie nouvelle y apportera une précision nouvelle.

Cela n'est pas particulier au jeu de dames, c'est le mécanisme même de la mémoire qui fonctionne ici comme ailleurs. Vous irez tout droit à une ruelle dans un enchevêtrement de rues très larges en étoiles, parce que vous vous serez rappelé tel pignon bizarre, tel magasin, mais vous ignorerez parfaitement si c'est la quatrième, la troisième ou la cinquième, en partant de tel point donné.

C'est ce pittoresque qu'il vous faut créer pour vous-même sur le damier, demandez-le aux combinaisons si riches de ce jeu et non à ces marchands de panacées tous les jours plus étonnés de prêcher dans le désert.

Récréations Mathématiques

Solution de la 101e Récréation

Cherchons, comme précédemment (**Croix du N.**, 3.11.13), la plus haute puissance de 11 qui divise le produit continu 1 × 2 × 3 × ... 100, puis celle qui divise le produit similaire 1 × 2 × 3 × ... 1000 ; ces deux puissances étant respectivement 9 et 90 + 8 = 98, on en conclut que 89 est la puissance cherchée.

Solution de la 102e Récréation

Nous avons à chercher le plus grande puissance des différents nombres premiers inférieurs à 100, qui divise le produit considéré. L'application de la méthode indiquée précédemment (*Croix du Nord*, 3.11.13) donne 97 pour la plus grande puissance de 2, 48 pour la plus grande puissance de 3, etc., de telle sorte que, toutes opérations effectuées, on a le résultat suivant :

$$100! = 2^{97} \times 3^{48} \times 5^{24} \times 7^{16} \times 11^{9} \times 13^{7} \times 17^{5} \times 19^{5} \times 23^{4} \times 29^{3} \times 31^{3} \times 37^{2} \times 41^{2} \times 43^{2} \times 47^{2} \times 53 \times 59 \times 61 \times 67 \times 71 \times 73 \times 79 \times 83 \times 89 \times 97.$$

Solution de la 103e Récréation

En 2 h. 20 le cavalier et le piéton ont parcouru respectivement 11,4 × 7/3 et 4,2 × 7/3, c-à-d. 26 km. 6 et 9 km. 8. Ainsi, au moment du départ du cavalier, le piéton avait une avance de 26,6 — 9,8 = 16 km. 8 qu'à raison de 4 km. 8 à l'heure il a parcouru en 4 heures. C'est dont 4 heures après le départ du piéton que le cavalier n'est mis à sa poursuite.

COIN DES MÉNAGÈRES

CORRESPONDANCE MARMITONESQUE. — JOUE DE BŒUF ÉTUVÉE. SAUCE AUX HUITRES. — MOUSSE AU CHOCOLAT (pour utiliser les blancs d'œufs). — MARRONS GLACÉS.

Correspondance Marmitonesque. — **Une fervente de « La Croix » à R.** — Il ne faut s'étonner de rien dans ce monde, pas même de ce que **Marmiton** soit en peine pour la confiture de nèfles. Je ne suis pas un **Pic de la Mirandole**, chère lectrice, et en toute humilité, je reconnais que j'ai encore bien des choses à apprendre. Grand merci pour votre aimable communication, mais dites-moi, pour faire cette confiture que vous avez si bien réussie, doit-on employer les nèfles fraîchement cueillies ou attendre qu'elles soient blettes ?... N'est-ce pas abuser de vous, chère correspondante, que de vous demander une prompte réponse ?

Je vous prie de croire à ma reconnaissance profonde et inaltérable !...

Une cuisinière ignorante. — Voyez plus loin : **Sauce aux huîtres**, et... ne craignez jamais de m'importuner.

Petite friande. — Mousse au chocolat qu'on fait cuire au four ?... Parfaitement, voyez plus loin. En réponse à votre deuxième question : une pincée de bicarbonate de soude.

Mme D., à S. — Point n'est besoin de connaître **Marmiton** pour s'adresser à lui. La recette de **Marrons glacés** a déjà paru dans « **Le Coin des Ménagères** », mais comme il y a de cela plus d'un an, je la réédite bien volontiers pour vous être agréable.

On me reprochait, dernièrement, de ne plus donner de recettes économiques ; j'ai promis de m'en souvenir, et pour preuve, voici aujourd'hui quelque chose de pas banal et surtout de pas cher.

*

Joue de bœuf étuvée. — Procurez-vous chez un tripier un beau morceau de tête de bœuf. Faites-en un bouillon, dont vous me direz des nouvelles, et ce, avec tous les légumes du pot au feu. Enlevez la viande, désossez-la, coupez-la, et tenez-la au chaud, puis, faites une sauce avec un peu de bonne graisse ou de beurre, une cuillerée de farine, un peu de bouillon et de vinaigre, si possible de l'estragon haché ; faites bouillir, salez, poivrez et couvrez votre viande de cette sauce.

Avec quelques pommes de terre cuites à part dans un peu de bouillon, vous aurez un repas économique, substantiel et... délicieux.

*

Sauce aux huîtres. — **(Recette demandée).** — Otez les huîtres de leurs écailles, faites-leur jeter un bouillon dans leur eau, égouttez-les bien et mettez-les dans une bonne sauce blanche.

N.B. — Avec des **champignons** ce serait épatant !

*

Mousse au chocolat (pour utiliser les blancs d'œufs). — Battez trois blancs d'œufs en neige très ferme, ajoutez petit à petit trois cuillerées à soupe de sucre en poudre, et une grosse tablette de chocolat râpé ou dissous dans très peu d'eau. Graissez un moule avec du sucre, au caramel de façon qu'il en soit bien enduit, versez la préparation ci-dessus et mettez au four pas trop chaud pendant trois quarts d'heure. Laissez refroidir dans le moule et ne démoulez qu'un moment avant de servir.

*

Marrons glacés. — Prenez de beaux marrons, faites-les cuire dans une casserole pleine d'eau bouillante légèrement salée pendant une demi-heure, c'est-à-dire jusqu'à ce que les marrons deviennent farinaux, retirez alors la casserole du feu et enlevez l'enveloppe et la peau des marrons. Cette opération ne se fait bien que lorsque le marron est brûlant : aussi faut-il, au cours de ce travail, remettre au moins une fois la casserole sur le feu pour une ou deux minutes seulement.

Quand tout est prêt, faites un sirop de sucre en mettant dans une casserole, avec une goutte d'eau autant de morceaux de sucre que vous avez de marrons à glacer ; laissez fondre, mettez les marrons dans le sirop et laissez bouillir pendant six à sept minutes, retirez-les avec précaution, posez-les sur un petit treillage ou, à défaut, sur une assiette légèrement beurrée et laissez-les refroidir. Faites un second sirop, remettez les marrons dedans et, de nouveau, laissez-les bouillir pendant encore le même temps. Retirez-les et posez-les avec le même soin soit sur un treillage ou une assiette beurrée, pour qu'ils ne collent pas.

Laissez glacer et refroidir pendant plusieurs heures. Il ne restera plus alors qu'à mettre chacun marron dans un petit godet de papier gaufré ou plissé.

MARMITON

Reproduction réservée, sauf pour « La Croix » et ses suppléments).

ARTICLES DE CAVE :

	150	200	300 places
Porte-bouteilles	9.75	7.45	6.95
Machines à boucher les bouteilles	4	4	dep. 14.95. 5 places
Paniers à bouteilles	0.85	1.35	1.75

En vente A Saint-Eloi, 23-25, rue des Chats-Bossus, Lille. 089

SUCRE ABEILLE le plus sucré 036

TRIBUNAUX

DOCUMENTS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

SOCIÉTÉS

Par acte sous seing privé en date, à Roubaix, du 3 novembre 1913, il a été formé une Société en nom collectif sous la raison et la signature sociales : VIGET et LESUR, ayant pour objet l'exploitation d'un commerce de Messageries, notamment entre Roubaix-Lille et Cambrai, avec siège à Lille, 43, rue de Tournai.

Par acte sous seing privé en date, à Lille, du 15 octobre 1913, il a été formé une Société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : DESMONS et Cie, ayant pour objet la fabrication et la vente des tiges plissées pour bottines, avec siège à Lille, 34, rue Nicolas-Leblanc.

Par acte sous seing privé, en date, à La Madeleine, du 1er novembre 1913, il appert qu'a la Société en nom collectif formée sous la raison et la signature sociales : COURQUIN Frères, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce d'orfèvrerie-joaillerie-bijouterie, articles de luxe, avec siège à Lille, 115, boulevard de la Liberté, est dissoute.

Par acte sous seing privé, en date, à Lille, du 31 octobre 1913, il a été formé une Société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : COURQUIN Frères et Cie, ayant pour objet le commerce d'orfèvrerie-bijouterie-joaillerie, objets d'art, etc., avec siège à Lille, 115, boulevard de la Liberté.

Par acte passé devant Me Delebelle, notaire à Haubourdin, le 18 octobre 1913, il a été formé une Société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : BIGOMARSY, ayant pour objet l'exploitation d'une tannerie située à Haubourdin, avec siège à Haubourdin, rue Albert Vandenhagen, 2.

Par acte passé devant Me Dufour, notaire à Armentières, le 10 octobre 1913, il a été formé une Société en commandite simple, sous la raison et la signature sociales : EMILIEN CHOMBART et Cie, ayant pour objet l'exploitation d'une fonderie de fer, avec siège à Armentières, rue du Pont-de-Pasavala.

Par acte passé devant Me Saucier, notaire à Paris, le 23 octobre 1913, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Compagnie Continentale du Gaz, ayant siège à Paris ; entr'autres le siège de la Société est transféré à Paris, 31, rue Mogador.

Par acte passé devant Me Meurillon, notaire à Comines, le 27 octobre 1913, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Société en nom collectif formée sous la raison et la signature sociales : LOUIS DE WULF et Cie ayant pour objet l'exploitation d'une brasserie de bière, et d'un commerce de vins et liqueurs, avec siège à Comines.

RÉUNIONS

Le 18 novembre 1913, à 12 heures et demie, réunion pour le concordat du sieur DURIEZ DUBAR, en son vivant, messager à Bouvines. — Juge-Commissaire : M. Descamps, Syndic : M. Debouvry.

Le 19 novembre 1913, à 11 heures, réunion pour le Concordat à huitaine du sieur MARCEL LEMPEREUR, imprimeur à Lille, 34, rue de Ban de Wedde. — Juge-Commissaire : M. Pollet ; Liquidateur : M. Mangez.

Le 21 novembre 1913, à 10 heures et demie, réunion pour le concordat de la dame GARDETTE, marchande tailleur à Lille, 101, rue Nationale. — Juge-Commissaire : M. Van Peteghem ; Liquidateur : M. Fremaux.

Le 21 novembre 1913, à 12 heures un quart, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur GRASSIN, coiffeur à Lille, 45, rue Brûle-Maison. Juge-Commissaire : M. Remy ; Liquidateur : M. Mangez.

Le 21 novembre 1913, à 12 heures un quart, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur CLAISE, huiles à Lille, 13, rue Auguste-Bonte. Juge-Commissaire : M. Remy ; Liquidateur : M. Carbonnier.

Le 21 novembre 1913, à 12 heures et demie, réunion pour le concordat du sieur ALBERT LION, en son vivant marchand de papiers à Haubourdin. Juge-Commissaire : M. Remy ; Syndic : M. Wannebroucq.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES ET DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Le sieur Jules DEVOGELE, Agent d'affaires à Lomme-lez-Lille, rue des Moines, a été déclaré en état de faillite ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 10 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Nicodème ; Syndic : M. Fremaux.

Les époux DEHAY-GLORIAN, ex-épiciers à Bois-Grenier, ont été déclarés en état de faillite ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 11 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Pollet ; Syndic : M. Mangez.

Le sieur Victor PASBECQ, cabaretier et menuisier à Mérignies, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire, et en état de faillite ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Lille du 14 novembre 1913. Juge-Commissaire : M. Van Peteghem ; Syndic : M. Mangez.

Le sieur DEHOLLAIN, négociant à Lille, 38, rue Saint-Sauveur, a été déclaré en état de faillite ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Lille du 14 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Decroix ; Syndic : M. Carbonnier.

Le sieur Georges PLANQUE, à Lille, 61, rue Esquermoise, a été déclaré en état de faillite ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Lille du 14 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Decroix ; Syndic : M. Mangez.

Le sieur COOLEN-CAFFET, négociant en graines, à Hallennes-lez-Haubourdin, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 14 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Pollet ; Liquidateur : M. Carbonnier.

La dame veuve ROBENS, marchande de cuirs, à Lille, 94, rue Racine, a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille du 14 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Decroix ; Liquidateur : M. Mangez.

Le sieur Gustave MOTTE, cabaretier à Lille, 91, rue Saint-Sauveur, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 14 novembre 1913. — Juge-Commissaire : M. Decroix ; Liquidateur : M. Fremaux.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audiences du 15 novembre

MAUBEUGE. — Pennel Augustin, 41 ans, peintre sans domicile fixe, 15 jours, pour vagabondage.

— De Sadeleer Emilie, 18 ans, servante, un mois, avec sursis, pour vol de linge.

HAUTMONT. — Landuyt Cyrille, 26 ans, un mois et 16 francs d'amende pour coups et blessures.

JEUMONT. — Antoine Alfred, 60 ans 3 mois, pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion.

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE (le kilo)	ŒUFS (le mille)	POMMES DE TERRE (les 100 kilos)
Paris, 12 novembre... (pour comparaison)	Normandie... 3,20 à 3,80 Bretagne... 3,»» 3,60 Touraine... 3,10 3,70 Nord et Est. 3,»» 3,50	Picardie Norm' extra 160 610 170 610 choix 130 145 100 150 ordre — — — —	Paris... 20,»» 25,»» ronde 8,»» 10,»» Saucr rouge 10,»» 12,»» Holl com 10,»» 14,»»
Lille, 1 novembre.....	3,40 à 3,80 le kilo	21,»» à 23,»» le cent	8,»» à 9,»» les 100 k.
Aire, 10 novembre....	3,»» à 3,40 le kilo	5,»» à 5,50 le quart	6,»» à 7,50 les 100 k.
Armentières, 10 nov...	3,20 à »,»» le kilo		8,»» à »,»» les 100 k.
Arnèke, 11 novemb....	3,60 à 3,80 le kilo	5,»» à 5,25 le quart	
Avesnes, 7 novemb...	1,50 à 1,60 la livre	5,»» à »,»» le quart	
Bailleul, 11 novemb...	1,70 à 1,75 la livre	5,75 à 6,»» le quart	5,»» à 7,50 les 100 k.
Bergues, 10 novemb...	3,50 à 3,65 le kilo	20,»» à »,»» le cent	7,»» à »,»» les 100 k.
Bourbourg 11 novem	3,80 à 3,90 le kilo	4,80 5,50 le quart	10,»» à 12,»» les 100 k.
Cambrai, 15 novemb.	1,55 à 1,60 la livre	5,»» à 5,20 le quart	10,»» à »,»» les 100 k.
Cassel, 13 novemb....	1,40 à 1,70 la livre	4,50 à 4,90 le quart	
Courtrai, 10 novemb.	3,»» à 3,30 le kilo	4,94 à 5,20 le quart	4,50 à 4,75 le quart
Cysoing, 26 octob.....	1,75 à »,»» la livre	5,40 à »,»» le quart	
Douai, 13 novemb....	2,50 à 3,60 le kilo	6,80 à »,»» le quart	0,10 à 0,125 le kilo
Estaires, 13 novemb..	1,50 à 1,60 la livre	5,50 à »,»» le quart	6,»» à 8,50 les 100 k.
Etrœungt, 13 novemb	1,40 à »,»» la livre	4,50 à »,»» le quart	
Fourmies, 31 octob....	1,60 à 1,70 la livreX	4,90 à 5,»» le quart	
Hazebrouck, 10 nov...	1,90 à »,»» la livre	2,75 à »,»» le 1/2 q.	
La Bassée, 13 novemb	1,70 à 1,90 la livre	4,80 à 5,20 le quart	5,»» à 7,»» les 100 k.
Landrecies, 8 nov.....	1,50 à 1,60 la livre	5,»» à 5,50 le quart	0,25 à »,»» les 8 k.
Le Quesnoy 31 oct....	1,60 à »,»» la livre	4,75 à »,»» le quart	
Merville, 22 novemb.	1,70 à »,»» la livre	0,90 à »,»» la pièce	
Orchies, 13 novembre	1,65 à 1,80 la livre	5,»» à »,»» le quart	5,»» à 11,»» les 100 k.
St-Amand, 8 nov.....	1,85 à »,»» la livre	5,»» à »,»» le quart	
Seclin, 5 novemb.....	1,70 à 1,80 la livre	4,65 à »,»» le quart	
Solesmes, 15 nov.....	1,70 à »,»» la livre	5,50 à 5,80 le quart	6,»» à 8,»» les 100 k.
Somain, 13 nov.....	1,70 à 1,80 la livre	3,90 à »,»» le quart	
Steenvoorde, 15 nov..	1,60 à 1,70 la livre	0,20 à »,»» la pièce	
Valenciennes, 15 nov.	1,70 à »,»» la livre	4,80 à 5,20 le quart	
Wasquehal, 14 nov...	1,90 à »,»» la livre	5,20 à »,»» le quart	
		2,70 à »,»» le 1/2 q.	

FEUILLETON N° 27

Le Brosseur Noir

Drame des Ténèbres d'Afrique

par ARMAND DE LANROSE

—(o)—

Mais tous ceux qui espéraient se signaler en mettant la main dessus ou battre monnaie avec sa peau n'avaient point absolument perdu sa piste.

Elle remontait le Congo, cette piste, et s'enfonçait là-bas vers le nord-est.

S'était-il fondu avec une caravane plutôt de l'est, allant vers le Nil, ou avec une plutôt du nord, allant vers le Sahara ?

On ne savait pas.

Le commandant estimait que son ennemi n'était point allé si loin.

Qu'il se cachait momentanément, mais pour reparaître à l'heure opportune.

Et il retrouva des traces de son passage, s'y élança.

Toujours sans faire part à personne de ses desseins, de ses suppositions, sans demander l'aide de qui que ce fût.

Comme le fugitif avait déjà mis de grandes distances entre lui et le théâtre de ses dernières opérations, il aurait dû se rassurer, se reposer...

Mais non, ainsi que le gibier poursuivi il sentait d'instinct que l'on était à ses trousses.

Et il s'enfonçait toujours plus haut et plus loin dans les régions où l'Européen n'a point mis ou guère mis les pieds.

Parfois l'officier désespérait de l'atteindre.

Il retrouvait les places de son campement, son foyer, les restes de ses aliments, la caverne où il s'était mis à l'abri de l'orage, l'empreinte de ses pas, les coups de sa machette sur les arbres, en tronçe au travers des lianes, des fougères.

Mais le déserteur était déjà loin.

Enfin il choisit comme quartier temporaire une contrée abondante en fruits, en gibier, en poisson, sur les bords d'un grand lac et s'y arrêta.

Un soir, à la nuit tombante, le commandant, qui ne s'avançait plus qu'avec d'infinies précautions, l'aperçut, grâce à ses jumelles, monté sur une pirogue et pêchant.

Il se cacha et attendit les ténèbres.

Aussi bien pour chasser les moustiques que pour faire cuire son repas, Ali alluma du feu.

[illegible] à peine visible et plutôt une fumée qui l'enveloppait et lui voilait en partie les objets environnants.

[illegible] Deval se rapprocha encore, toujours dissimulé, à la faveur de ce rideau.

L'instant était solennel.

Qu'allait-il arriver ?

L'officier n'était point resté debout : il rampait au ras du sol, évitant le bris de la moindre racine, le froissement de la plus petite liane.

Le feu s'était presque éteint et la fumée dissipée.

Le fugitif, après avoir mangé ses poissons grillés, s'était allongé sur un lit de fougères coupées, avec son fusil et sa machette à portée de ses mains.

Les quelques charbons du foyer combattaient l'humidité intense et gardaient un éclat rougeâtre permettant de distinguer la physionomie du dormeur.

Elle était farouche, tourmentée : des tressaillements de fatigue secouaient ses membres.

Parfois il étendait un bras comme pour repousser les fantômes de son sommeil agité.

Les bords du lac étaient à trois cents pas.

Et sur le lac, fixée à un pieu, il y avait le pirogue.

L'officier français passa entre la pirogue et le dormeur afin de lui couper la retraite dans le cas où il voudrait s'enfuir par les eaux du lac.

Puis, prenant son courage à deux mains, tenant son âme, comme disent les Arabes, il se pencha sur Ali et lui toucha l'épaule.

Le petit-fils d'Eolo avait le sommeil léger, la souplesse toujours aux aguets des fauves et des sauvages.

D'un bond il fut debout.

Sa machette tournoya dans l'air et vint s'enfoncer dans un tronc d'arbre à vingt centimètres au-dessus de la tête du commandant.

Celui-ci avait croisé les bras et ne broncha pas.

Son fusil à lui reposait en bandoulière sur l'épaule ; son revolver et sa machette restaient accrochés à la ceinture.

Il se tenait dans la posture de qui ne songe point à se défendre, de qui espère n'avoir point à faire usage de ses armes.

Ali, au contraire, avait épaulé et tenait son ancien chef en joue.

Néanmoins il ne tira pas.

Le sang-froid de l'officier, son visage calme et doux le déconcertaient.

— Je suis venu en parlementaire, pour m'entendre avec toi et traiter au nom des autorités françaises, dit lentement le commandant Daval, et non en gendarme...

C'était déjà flatter l'orgueil du rebelle que de traiter avec lui de puissance à puissance.

D'autre part abattre l'officier délégué par le gouverneur général de l'Afrique équatoriale c'était pour lui tout à la fois un crime sans bénéfice et sans rémission.

Son affaire n'était point tout à fait mauvaise, au contraire, puisque l'on parlait de traiter avec le chef qu'essaient qu'il avait été, qu'il pouvait être encore demain.

Tandis qu'elle deviendrait irrémédiablement mauvaise après la mort de l'officier.

Rien ne pressait de le jeter bas, d'autant moins qu'il semblait bien vraiment être seul.

Le révolté resta sur la défensive, ne répondit point mais attendit la suite des propositions françaises.

— Nous comprenons ta situation particulière, tes regrets de famille, et nous mesurons l'éponge sur le passé si tu consens loyalement, à te rallier à nous désormais... reprit l'officier.

Ali demeura bouche close pendant quelques secondes encore, puis il dit enfin :

— Oui, mais vous personnellement vous avez des raisons graves de m'en vouloir et je serais un naïf de me fier à votre parole de représentant de la France...

M. Deval eut un sourire triste.

— Mais, malheureux, si j'étais venu jusqu'ici à tes trousses pour une vengeance personnelle, tu serais déjà mort ; je n'avais pas besoin de t'éveiller, je n'avais qu'à te casser la tête si tout ait été fini... Mes causes de rancune contre toi je ne les connais pas, ta personne m'est sacrée du moment que ce sont mes chefs